



AVIS AU PUBLIC

***Loi modifiée du 10 juin 1999
relative aux établissements classés***

Il est porté à la connaissance du public que la demande suivante a été introduite en vue de l'obtention d'une autorisation dans le cadre de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés :

Etablissement de la classe 2 :

060403-01 : Salle d'exposition lorsqu'elle est destinée à recevoir de 100 à 500 personnes

Musée européen

6, rue Robert Goebbels

L-5444 Schengen

La demande et les plans y relatifs sont déposés au secrétariat communal à Remerschen pendant la période du 27 août 2024 au 10 septembre 2024 inclus à l'inspection du public.

Les personnes qui auraient des réclamations ou des observations à faire valoir à l'encontre du projet en question sont priées de les adresser par écrit au collège des bourgmestre et échevins avant le 10 septembre 2024. Le mercredi 11 septembre 2024 de 8:30 heures à 9:00 heures le bourgmestre ou son délégué recueillera les observations écrites et entendra tous les intéressés qui se présenteront au secrétariat communal à Remerschen.

Remerschen, le 27 août 2024.

Le Collège des bourgmestre et échevins.

Le bourgmestre,

Le secrétaire,